



DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE  
-----  
Ville de THONON-les-BAINS  
**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**  
-----  
**DELIBERATIONS**  
du Conseil d'Administration

**Administrateurs :**

En exercice : 11  
Présents : 8  
Absents : 3  
Pouvoir : 2  
Votants : 10

-----  
**Réunion du mercredi 20 décembre 2023**

*L'an deux mille vingt trois, le mercredi vingt décembre, à 18h30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de THONON-les-BAINS dûment convoqué le treize décembre deux mille vingt-trois, s'est réuni dans le Grand Salon de l'Hôtel de Ville à THONON-les-BAINS, sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président du CCAS.*

**Etaient présents,**

**MM. les membres élus :** M. Christophe ARMINJON, Mme Nicole JAILLET, Mme VULLIEZ, M. Jean DORCIER, Mme Catherine PERRIN.

**MM les membres nommés :** Mme Mireille DUNOYER, Mme Nicole GERARD, Mme Eléonore PIERRON.

**Etaient absents excusés,**

**MM. les membres élus :** Mme Sophie PARRA D'ANDERT.

**MM les membres nommés :** Mme Anne-Marie DEVILLE, Mme Brigitte RAMBAUT

**Pouvoir :** 1 pouvoir de Mme Anne-Marie DEVILLE à Mme Eléonore PIERRON et 1 pouvoir de Mme Brigitte RAMBAUT à Mme Mireille DUNOYER.

**Secrétaire de Séance**

Mme Stéphanie CROSET, directrice du CCAS.

La liste des délibérations examinée par le Conseil d'Administration est affichée à la Mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune.

DEL\_231220\_02

## FINANCES

### **OBJET : BUDGET PRINCIPAL 2023 : Décision modificative n ° 2**

Il est proposé la décision modificative n°2 sur le budget principal 2023 afin de procéder à des réajustements de crédits proposés et récapitulés sur l'état ci-dessous.

#### FONCTIONNEMENT

IMPUTATION		DEPENSES	RECETTES	COMMENTAIRES
chap/article	fonction			
65/652	02	-60 000,00		Administration Générale : baisse de la subvention équilibre du budget Annexe (Résidence Autonomie les Ursules)
011/611	6122	60 000,00		Repas à domicile : complément de crédits restauration collective
		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité des présents et pouvoirs, sur proposition de Monsieur le Président de séance, la proposition présentée.

Les signatures des Administrateurs figurent dans le registre, au feuillet de clôture de séance.

Le secrétaire de séance,  
Stéphanie CROSET

Le Président du C.C.A.S.  
Christophe ARMINJON



*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux devant M. le Président du C.C.A.S. de Thonon-les-Bains, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble par voie postale ou par voie électronique ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans ce délai ou à compter de la réponse du C.C.A.S. de Thonon-les-Bains, si un recours gracieux a été préalablement déposé.*